



Bulletin d'informations du 08/03/2022

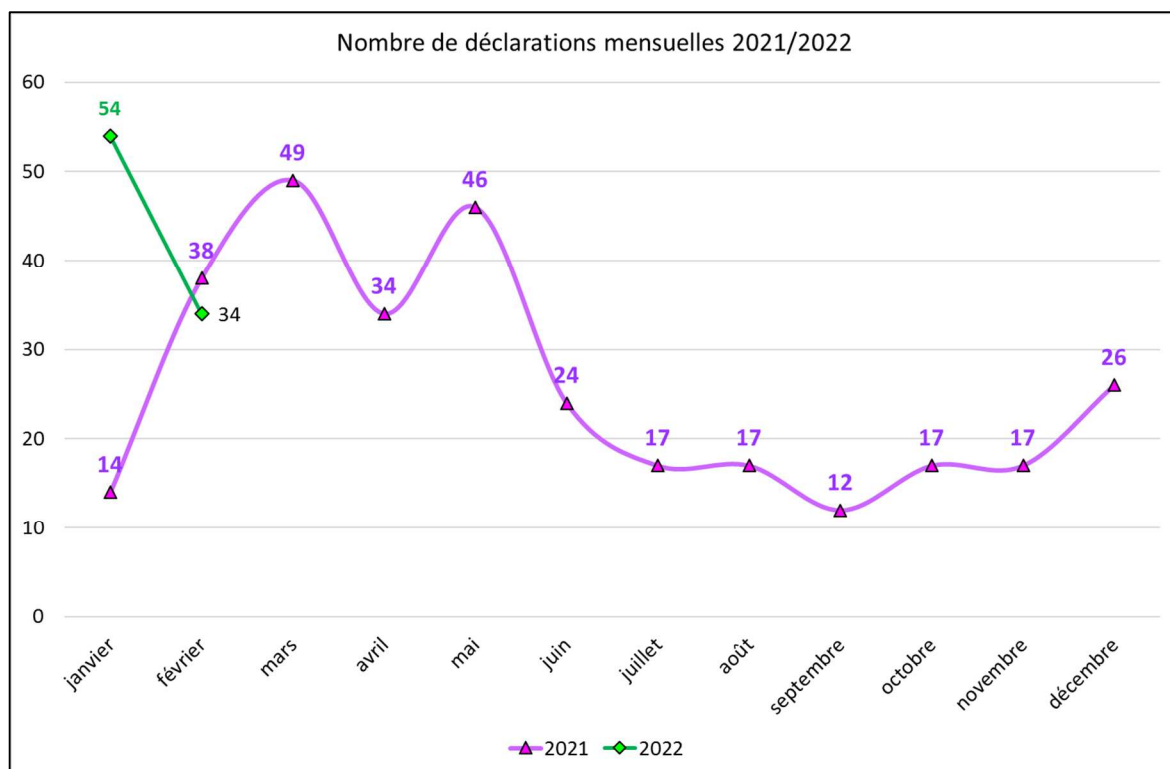


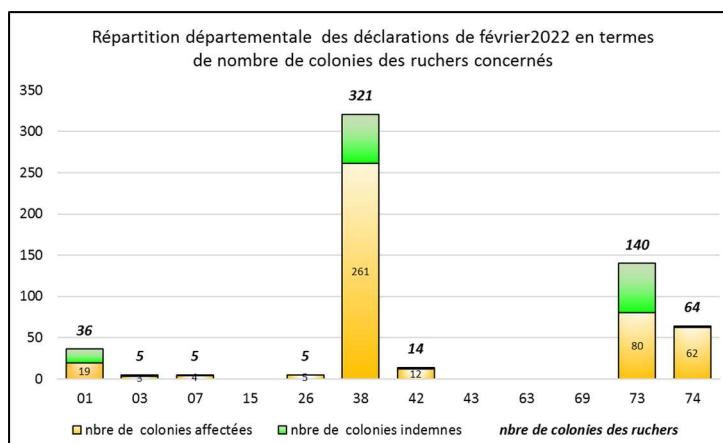
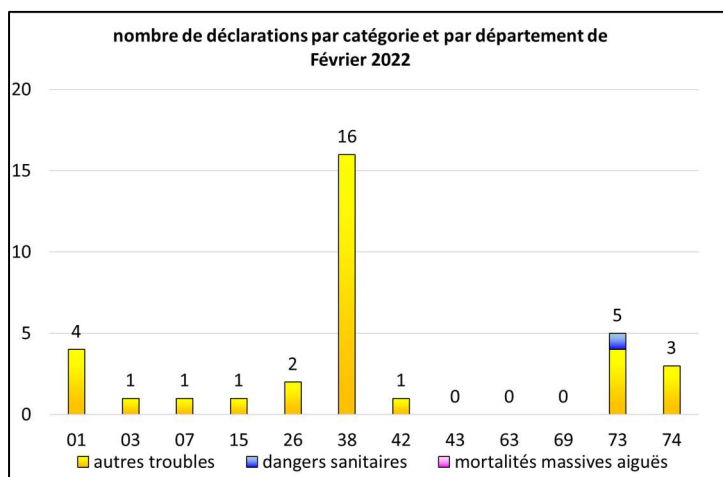
Bulletin Mensuel de l'observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille Février 2022

Le mois de février a été marqué par une reprise d'activité de butinage des abeilles en fonction des premières floraisons de noisetiers et des saules pour les secteurs les plus précoces. C'est une période où il faut rester vigilant sur les niveaux des réserves, qui pourront être fortement sollicitées avec une reprise de la ponte. Les visites de printemps sont à programmer dès que la météo le permettra

Bilan général mensuel des déclarations à l'OMAA

Le Guichet Unique de l'observatoire a enregistré en février 34 déclarations dont 33 ont été gérées par la filière d'investigation « autres troubles » (3V) et une par la filière d'investigation « dangers sanitaires de première catégorie » (DS1)





Des visites de rucher ont été organisées pour 14 d'entre elles.

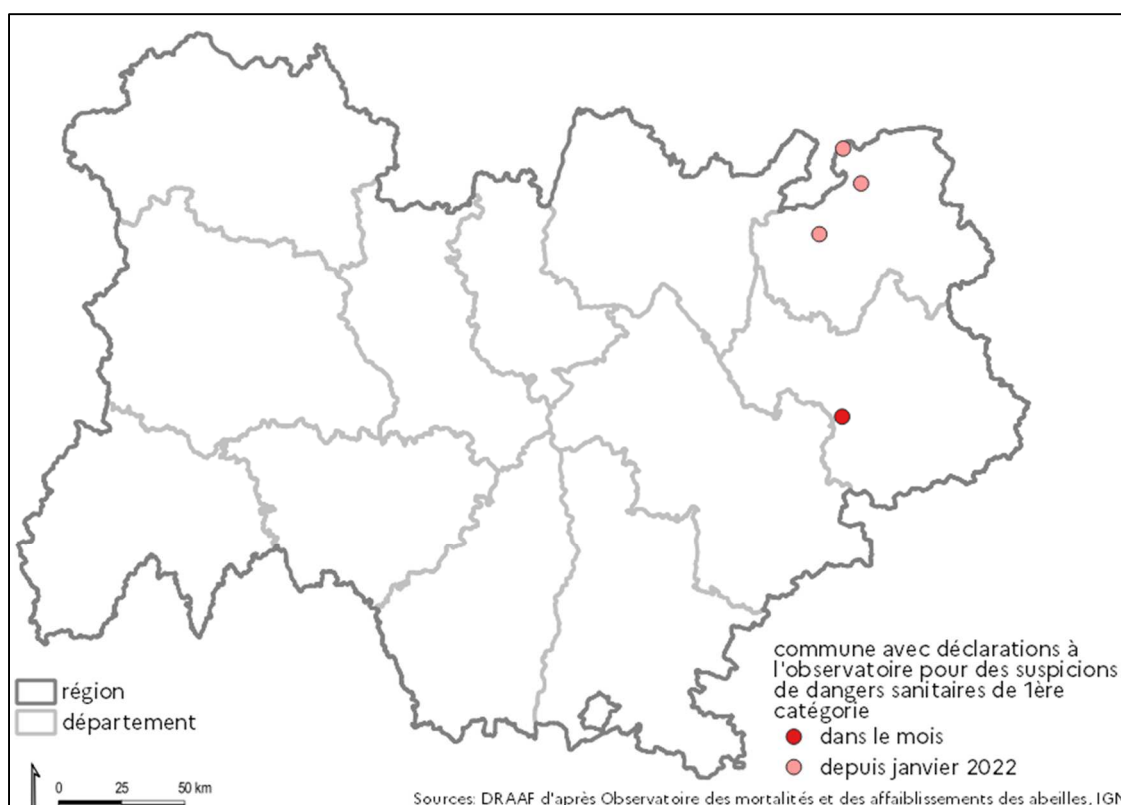
20 ruchers n'ont pas été visités pour les raisons suivantes :

- pour 12 cas, la déclaration était trop tardive, pour 4 ruchers le problème a pu être résolu par téléphone,
- pour 3 autres les investigations n'étaient plus possibles, ruchers déplacés, reconditionnés etc..
- et enfin, un apiculteur a refusé la visite.

Bilan mensuel dangers sanitaires de première catégorie (DS1)

En février une suspicion de loque américaine a été déclarée en Haute Savoie et confirmée suite à la visite du rucher.

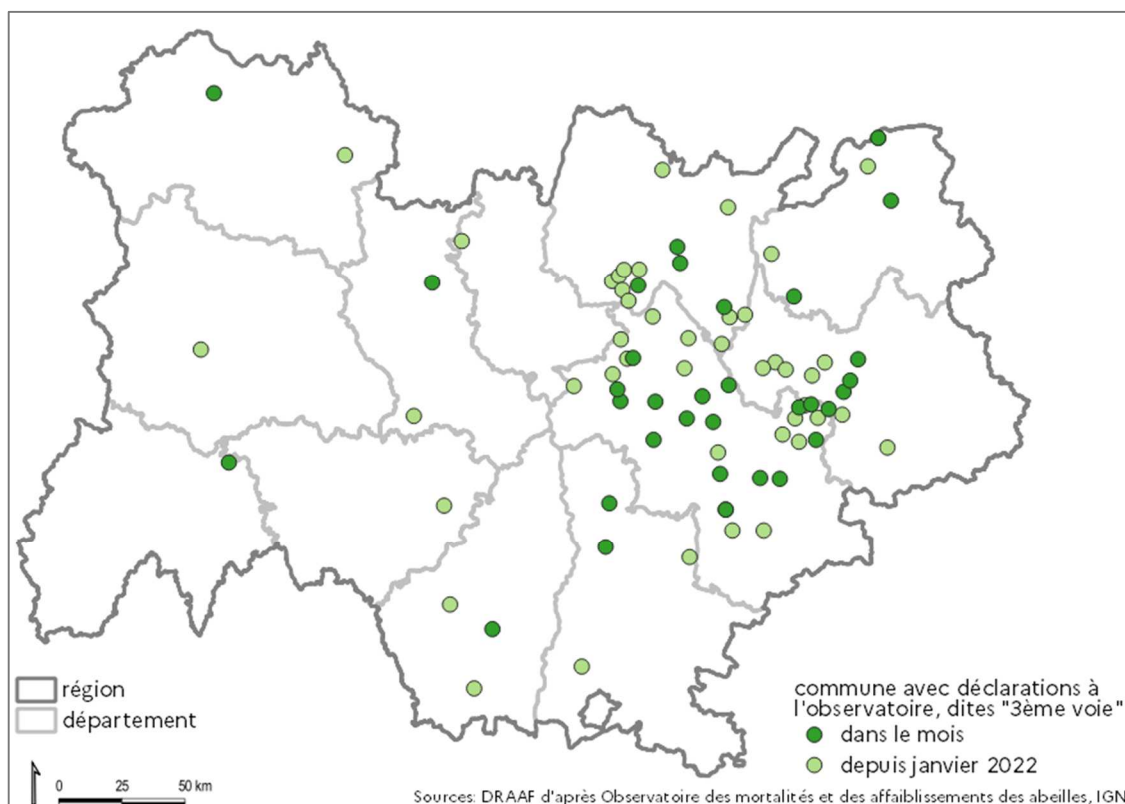
Un deuxième foyer a été découvert dans le cadre d'une investigation 3ème voie.



Bilan mensuel des mortalités massives aiguës (MMA)

Aucune déclaration de février n'a été orientée vers la filière d'investigation MMA. Néanmoins un cas est actuellement investigué par cette filière suite aux hypothèses émises lors d'une visite de rucher effectuée dans le cadre de la filière « autres troubles »

Bilan mensuel autres troubles (3V)



33 déclarations ont été gérées par la filière « autres troubles ». Les mortalités déclarées en février sont la conséquence de tous les facteurs d'affaiblissements accumulés au cours de la saison 2021 : colonies faibles à l'hivernage, varroa, frelon, loque américaine, climat....

Depuis le début de l'hiver l'OMAA constate des échecs de luttes contre varroa, même celles qui ont été réalisées selon les bonnes pratiques apicoles avec des médicaments vétérinaires autorisés. Cette situation a conduit le dispositif à investiguer les ruchers concernés, à effectuer des signalements au dispositif de pharmacovigilance (*) et à mobiliser la cellule d'appui scientifique et technique du Groupe Surveillance en Toxicologie et Co-facteurs de la plate-forme d'épidémiologie-surveillance animale (ESA). <https://www.plateforme-esa.fr/page/observatoire-des-mortalites-et-des-affaiblissements-de-l-abeille-mellifere-omaa>

Parmi les cas gérés en février par la filière « autres troubles » un rucher concerné par des mortalités importantes de colonies a été ré-orienté vers la filière d'investigation MMA malgré un délai supérieur à 15 jours entre la dernière visite du rucher et le constat des troubles. Les analyses sont en cours. De même, un rucher de Savoie visité dans le cadre des cas « autres troubles » a été découvert infecté par la loque américaine. Il est actuellement géré par la filière d'investigation « DS1 »

(*)Rappel : La pharmacovigilance a pour objectif de détecter le plus rapidement possible tout signal émergent. Cette surveillance post-AMM permet, le cas échéant, d'adapter les mesures de gestion des risques pouvant aller de l'ajout d'une précaution d'emploi sur la notice, au retrait de l'AMM*. » Pour tout signalement utiliser le lien suivant : Source : <https://www.anses.fr/fr/content/la-pharmacovigilance-v%C3%A9t%C3%A9rinaire>

Communication des données OMAA aux structures apicoles

L'observatoire n'est pas autorisé à communiquer les comptes rendus des enquêtes individuelles aux structures apicoles en raison du RGPD, le règlement général sur la protection des données – RGPD, et du secret professionnel.

L'équipe de l'observatoire va rechercher une solution en concertation avec les GDS visant à leur communiquer des indicateurs répondant à leurs attentes et respectant le règlement européen de protection des données.

En attendant, il est conseillé aux apiculteurs déclarants d'informer leur structure de leur démarche.

Bilan 2021 de l'OMAA AuRA

Le Bilan 2021 de l'OMAA a été présenté le 04 mars 2022.

Les supports des présentations sont en ligne sur le site de la DRAAF : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilans-annuels-de-l-observatoire>

RENCONTRES SANITAIRES APICOLES AUVERGNE RHÔNE-ALPES 2022

3^{ème} ÉDITION

6 RENDEZ-VOUS AU COURS DE L'ANNÉE DEDIES À LA SANTÉ DE L'ABEILLE

WEBINAIRE 8h30 - 10h Accessible à tous !

- 17/03 Déclarer à OMAA : un outil pour les apiculteurs
- 14/04 Lutter contre le frelon asiatique en Auvergne Rhône-Alpes
- 12/05 Découvrir l'engagement estival pour maximiser l'efficacité des traitements contre Varroa
- 16/06 Réussir son traitement d'été : suivi d'infestation et pièges à éviter
- 15/09 S'assurer de l'efficacité de son traitement d'été et savoir réagir
- 20/10 Mettre en œuvre un traitement hivernal

INFOS ET INSCRIPTIONS : www.frgdsaura.fr - rubrique Apiculture ou en flashant ce QR-Code
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS : rencontresanitairesapicoles@gmail.com

Les rencontres sanitaires apicoles 3^{ème} édition

Des webinaires de 1h30 par thématique pour être au plus près des apiculteurs de la région à suivre sans modération...

Ouverts à tous sur inscription

Lien pour les inscriptions du 1er rendez-vous du 17/03/2022:

https://us06web.zoom.us/webinar/register/WN_6qQNATwvToiwuyPZGX3JDw

Mortalités hivernales

La plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale relance cette année l'enquête annuelle sur les mortalités hivernales (voir page 4)

Chaque apiculteur ayant déclaré une ou plusieurs colonies en 2021 et qui a accepté d'être contacté par mail est vivement encouragé à participer à cette enquête à partir du lien qu'il recevra courant mars par messagerie électronique

Mortalité des colonies d'abeilles durant l'hiver 2021-2022

Lancement de l'enquête nationale (ENMHA) auprès des apiculteurs ce printemps

Pour la cinquième année consécutive, l'enquête nationale* sur les mortalités hivernales est renouvelée **pour estimer les pertes de colonies d'abeilles telles qu'observées par les apiculteurs en sortie d'hiver 2021-2022.**

Cette enquête est mise en place par un groupe de travail constitué dans le cadre de la Plateforme nationale d'épidémiosurveillance en santé animale ([Plateforme ESA www.plateforme-esa.fr](http://www.plateforme-esa.fr)) rassemblant plusieurs organismes impliqués en apiculture (ADA France, Anses, DDecPP, DGAI, FNOSAD, GDS France, GNTSA, INRAE, ITSAP et SNGTV).

Pourquoi ?

- **pour estimer sur l'ensemble du territoire le taux de mortalité en sortie d'hiver 2021-2022** tel que déclaré par les apiculteurs et recueillir leurs avis sur cette mortalité.
- **pour apprécier l'évolution du taux de mortalité hivernale sur plusieurs années** sur l'ensemble du territoire.
- **pour communiquer aux partenaires apicoles, des données et/ou éléments** de la situation telle que décrite et ressentie par les apiculteurs et **apporter un appui scientifique et technique** aux actions qui seraient mises en place en local.

A qui s'adresse-t-elle ?

A tous les apiculteurs ayant déclaré une ou plusieurs colonies en 2021 et qui ont accepté d'être contactés par messagerie électronique.

Quand et Comment ?

L'enquête sera accessible en ligne à partir du lien que vous, apiculteurs déclarants de colonies, recevrez **par mail en mars**. Les données seront recueillies via un questionnaire.

Quelle valorisation des données ?

Les données seront traitées **de manière anonyme**.

De nombreux apiculteurs ont participé aux précédentes enquêtes et nous tenons à les en remercier. Les résultats de ces enquêtes ont été envoyés directement aux apiculteurs et sont disponibles sur le site de la plateforme ESA (www.plateforme-esa.fr/page/derniers-bilans-et-resultats-de-la-thematique-enmha).

N'hésitez pas à répondre à l'enquête, **que la mortalité observée dans votre (vos) rucher(s) à l'issue de l'hiver soit nulle, moyenne ou forte.** Les résultats seront d'autant plus significatifs qu'une large population des apiculteurs y aura répondu.

*Depuis 2021, les organisations apicoles ADA AURA, ADA Grand-Est et GDSA 12 ont chacune décidé de mutualiser leur enquête locale avec celle-ci, rejointes en 2022 par GDS France.

